

Eau



DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat territorial de l'Aven Bélon Merrien

▼ SOMMAIRE

■ Présentation	p. 3
■ Montants des actions	p. 4
■ Le territoire	p. 5
■ Les principaux enjeux	p. 6
■ Détail du programme	p. 8

▼ LES PARTICIPANTS

Pascal Mailhos, Préfet du Finistère

Gérard Mével, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne

Nicolas Morvan, Conseiller Régional, Président de la Cocopaq,
Maire de Moëlan sur mer

Jean-Claude Sacré, Président de la 4C

Jean-Paul Le Roux, Conseiller Général du Finistère

Benoît Le Galliot, Délégué Armor-Finistère de l'Agence de l'Eau

▼ PRÉSENTATION

L'évolution des réglementations sanitaires et environnementales impose une progression de la qualité d'eau et des milieux aquatiques.

Différents programmes se sont succédés pour améliorer les paramètres liés à la potabilité (ex Bretagne Eau Pure), pour entretenir les rivières (ex Contrat restauration entretien du Ster-Gozy), pour améliorer l'état général de l'estuaire du Bélon (CYCLEAU). Avec le [contrat territorial de l'Aven Bélon Merrien](#), l'accent est mis spécifiquement sur le paramètre bactérien, afin de respecter le durcissement de la réglementation applicable aux zones conchylicoles.

Le contrat lie durant 3 ans, les porteurs de projets locaux : Cocopaq, 4C, et les communes du bassin versant d'une part et les partenaires techniques et financiers que sont : l'Etat, la Région, le Département et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Les données acquises durant les programmes précédents, particulièrement celles du projet CYCLEAU et celles complétées par un diagnostic réalisé en 2007-2008, ont permis de cibler l'action sur trois thèmes particuliers :

> [Les impacts agricoles](#)

- Réduction du nombre de points d'abreuvements directs dans les cours d'eau
- Réduction du piétinement des berges
- Limitation des ruissellements autour des sièges d'exploitation agricoles

> [Les usages portuaires](#)

- Mise en sécurité de la pompe d'avitaillement de Moëlan/Mer
- Utilisation des dispositifs portuaires (pompe de récupération des eaux « noires », cales de carénage)

> [Les rejets domestiques](#)

- Allongement de réseaux de collecte des eaux usées
- Amélioration de certains dispositifs d'assainissement non collectif

Le programme est complété par la reconstruction de trois stations d'épuration.

▼ MONTANT DES ACTIONS PRÉVUES DANS LE CONTRAT

Actions propres du contrat territorial

Animation, communication

Montant

287 000 €

Subventions

226 000 €

Animation agricole

Matériels d'abreuvement

Suivi de la qualité de l'eau

Education à l'environnement

30 000 €

Programmes associés

Entretien des cours d'eau

Montant

510 000 €

Subventions

208 000 €

Inventaires des zones humides

Travaux d'assainissement

Réseaux

Montant

1 227 000 €

Subventions

259 000 €

Etudes réseau

Assainissement non collectif

▼ LE TERRITOIRE

Le bassin versant de l'Aven Belon s'étend sur 310 km². Les estuaires des deux sous bassins partagent le même exutoire maritime. Un troisième bassin versant est concerné, celui du Merrien (15km²) situé sur la commune de Moëlan/Mer

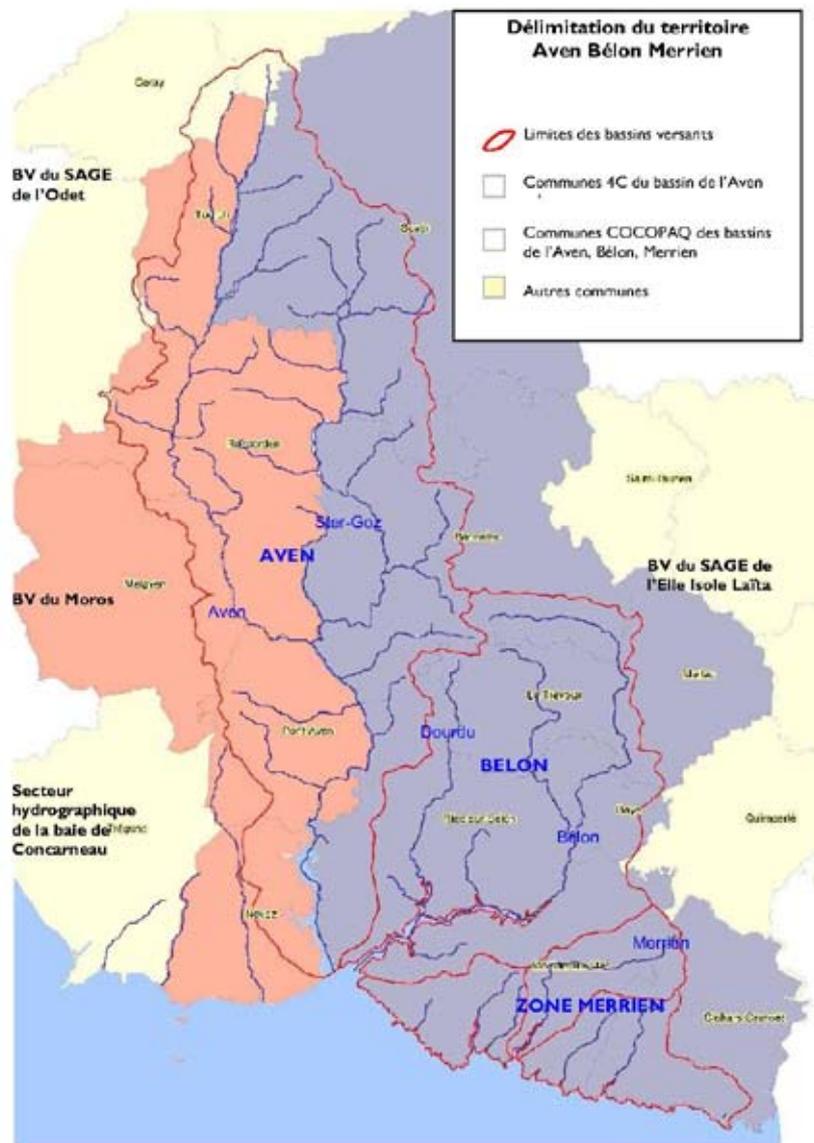


Fig 2 : Situation administrative sur le bassin versant de l'Aven Belon Merrien

▼ LES PRINCIPAUX ENJEUX

Milieux aquatiques

Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole, cours d'eau à migrateurs (saumon, anguille, lamproie). Le Ster-Goz sert de référence au très bon état écologique pour les poissons.

Le territoire dispose d'un maillage important de zones humides.

Eau potable

1,8 millions de m³ d'eau sont prélevés dans les rivières de l'Aven et du Ster-Goz et plus d'1 million de m³ dans des sources situées sur le bassin versant. Le bassin versant de l'Aven Bélon alimente les communes côtières de Trégunc à Clohars Carnoët. Près de 30 000 habitants dépendent des eaux de l'Aven Ster-Goz. Ce chiffre est doublé en plein été.

Conchylicole

L'ostréiculture s'est installée sur les rives du Bélon depuis plus d'un siècle. Une douzaine d'établissements occupe la partie aval des estuaires et emploie 200 UTH (équivalents pleins temps). L'ancrage autour de l'appellation « Bélon » a permis de développer une activité importante de négoce de coquillages.

▼ L'ENJEU CONCHYLICOLE

Les zones conchylicoles sont classées en quatre catégories. Seules les deux premières permettent une commercialisation à partir des sites d'élevage. Le classement initial dépendait de l'arrêté du 21 mai 1999

Nombre d' <i>Escherichia coli</i> dans 100 g (C.L.I) ¹				
Classe	230	1 000	4 600	46 000
A	100 %	10 %	0 %	
B	100 %		10 %	0 %
C	100 %			10 %
D				10 %

Arrêté du 21 mai 1999

Le nouveau règlement européen n° 854/2004, modifié en 2006 ne tolère pas de dépassements.

Classe	230	1 000	4 600
A	100%		
B	100%		
C	100%		

Règlement n° 854/2004

Si des pics de contamination se produisent alors au-delà de 4 600 E. coli, les estuaires seront déclassés en catégorie C, qui interdit la vente à partir des exploitations. La fermeture de la zone Bélon aurait également des conséquences commerciales lourdes sur l'ensemble de la filière bretonne de l'huître plate, commercialisée sous cette appellation.

En marge des contaminations des zones conchylicoles, il faut retenir la présence de deux plages à l'embouchure des estuaires et d'une plage dans le Belon, ainsi que plusieurs zones de pêche à pied. La démarche de reconquête de la qualité des eaux estuariennes bénéficie à l'ensemble des activités.

▼ DÉTAIL DU PROGRAMME AVEN BELON

Un engagement multipartite

Les porteurs de projet : La Cocopaq, la 4C

Les partenaires techniques et financiers : La Région, le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etat

Les maîtres d'ouvrages associés : les communes et les SPANC

Les syndicats portuaires

Les acteurs individuels : les agriculteurs, les particuliers, les pêcheurs et les plaisanciers

Un programme vers plusieurs axes

Assainissement non collectif

- Sensibiliser tous les particuliers en assainissement non collectif aux impacts de leur installation
- Accélérer les mises aux normes pour les dispositifs polluants, en particulier ceux situés à proximité des estuaires.
- Appuyer la démarche des Spanc dans les secteurs où les particuliers refusent les contrôles.

Agriculture

- Informer les agriculteurs sur les pollutions bactériennes sur l'Aven, le Bélon et le Merrien.
- Mobiliser les agriculteurs pour réduire le piétinement des cours d'eau par les bovins ainsi que l'abreuvement direct dans les ruisseaux. Pour cette action, la Chambre d'agriculture est candidate à une aide européenne dans le cadre d'un programme européen (INTERREG)
- Trouver des solutions pour réduire les ruissellements issus des parcours des animaux.
- Impliquer les propriétaires de chevaux non agriculteurs

Ports de plaisance

- Mise en sécurité de la pompe à carburant du port du Bélon : bac de rétention, couverture, sécurité sur la pompe.
- bonnes pratiques de carénage et de vidange des eaux usées des bateaux.

Les principaux objectifs

- Réduire de moitié les points d'accès aux cours d'eau par les animaux
- Trouver les solutions de terrain pour réduire les ruissellements issus des parcours des bovins
- Rénover 60 installations d'assainissement individuel dans les zones sensibles.
- Récupérer les eaux usées par une extension des réseaux à Port Manec'h (Nevez) et à Coat Canton (Rosporden)
- Maîtriser les flux du déversoir d'orage du réseau d'eaux usées de Rosporden

▼ POUR ALLER PLUS LOIN

Depuis 1985, différents programmes ont été menés sur les bassins versants de l'Aven et du Bélon : Contrat de rivière en 1985, CRE Ster-Gois en 1998, contrat d'alimentation en eau potable puis Bretagne Eau Pure en 1999, CY-CLEAU Bélon en 2002, programme de lutte contre les inondations sur l'Aven en 2002 et un contrat conchylicole en 2008. La multiplication des contrats montre l'attention portée à l'eau et aux cours d'eau par les différentes collectivités du territoire.

Fort de cette expérience, et consciente de la nécessaire planification de ce types de programmes d'actions, la Cocopaq a proposé dès juin 2006, d'engager la réflexion sur l'élaboration d'un **Sage pour le bassin versant de l'Aven Bélon Merrien**.

L'élaboration d'un Sage permettrait de réunir l'ensemble des informations collectées lors de tous les contrats précédents pour en extraire les besoins prioritaires d'actions. **Cette planification permettrait donc d'avoir une meilleure lisibilité, une plus grande cohérence dans les programmes et une efficacité plus importante, due à un phasage logique des opérations.**

Suite à la demande de la Cocopaq, les services de l'Etat (l'Agence de l'eau et la Mission Inter-Services de l'Eau) ont préconisé d'étendre le périmètre à l'ensemble du territoire compris entre les bassins de l'Odet et de l'Isole.

Le Président de la Cocopaq, très attaché à la création d'un Sage sur cette zone, a alors rencontré les représentants des trois Communautés de Communes et leur a demandé de se positionner. Le Président de la 4C estime plus cohérent que la partie Ouest de son territoire soit rattachée au Sage de l'Odet, et que les territoires de l'Aven le soient à une autre Sage. Le Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais désire un rapprochement avec le Sage de l'Odet

Mais, c'est à l'Etat d'arrêter le périmètre. Nicolas Morvan l'a donc sollicité pour qu'il organise une réunion entre les parties intéressées.

Contact Presse : Sébastien Parot
Tél. 02 98 35 09 56 / sebastien.parot@cocopaq.com

COCOPAQ
3 rue Eric Tabarly
kervidanou 4
29 394 Quimperlé
Tél. 02 98 35 09 40
contact@cocopaq.com